

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2019**

Convocation : le 8 novembre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf et le treize novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

**Présents** : Rolland BALBIS, Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, Vincent VAGH-WEINMANN, Brice DELAHOUCHE, Anne-Marie DEBORRE, Martine FAYAUBOST, Yves VACCARI

**Absents ayant donné procuration** : Sylvie NICOLLE à Rose-Marie ESCARRAT, Bertrand BUTIN à Vincent VAGH-WEINMANN, Joëlle SWANET à Rolland BALBIS.

**Absents**: Jean- Louis ROUX, Lydie BOTACCHI, Elisa BALBIS, Christophe GUIOL.

**Secrétaire de séance** : Pierre CONSTANS:

**Ordre du jour** :

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2019**

**Administration générale** :

1. Convention avec le Centre de Gestion du Var pour la prévention des risques professionnels
2. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
3. Zones d'Activités Économiques : Conditions financières et patrimoniales du transfert à la CCLGV des biens immobiliers au sein des ZAE
4. Marché hebdomadaire : création d'une tarification pour les forains « semi-permanents »
5. Taxe aménagement : exonération pour les abris de jardin, les colombiers et les pigeonniers pour 2020
6. Autorisation de demande d'emprunt
7. Proposition de transaction pour empiètement sur le domaine privé de la commune
8. Mise en place d'une amende pour dépôts sauvages.

**Symielecvar modification des statuts** :

9. Reprise des compétences optionnelles N°1,2,3,4, du SYMIELECVAR par la commune des SALLES SUR VERDON

10. Reprise de la compétence N° 1 « équipement de réseau d'éclairage public » par la commune de SOLLIES PONT

11. Transfert de compétences optionnelles N°1 et N° 8 par la commune du RAYOL CANADEL au profit du SYMIELECVAR

12. Transfert de la compétence N° 6 par la commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS au profit du SYMIELECVAR

13. Affaires diverses

### **Présentation : Panneaux photovoltaïques**

M. Le Maire a ouvert la séance en expliquant que les panneaux photovoltaïques constituent une possibilité de produire de l'énergie électrique. Sollicité par des sociétés, M. Le Maire rappelle que la décision finale appartient au Conseil Municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance, Pierre CONSTANS.

### **Objet : Délibération approuvant le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2019**

Aucune observation sur le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

**POINT 1 - D 63 2019 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention triennale avec le Centre de Gestion régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels 2020-2022**

Vote à l'unanimité.

**POINT 2 - D 64 2019 : Délibération approuvant le Plan Communal de Sauvegarde**

Vote à l'unanimité.

**POINT 3 – D 65 2019 Zones d'Activités Économiques (ZAE) : Conditions financières et patrimoniales du transfert à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) des biens immobiliers**

Vote à l'unanimité.

**POINT 4 – D 66 2019 Marché hebdomadaire du jeudi : Création d'une tarification pour les forains « semi-permanents »**

Vote à l'unanimité.

**POINT 5 – D 67 2019 Exonération taxe d'aménagement pour les abris de jardin, colombiers et pigeonniers pour l'année 2020**

Vote à l'unanimité.

**POINT 6 - D 68 2019 : Autorisation de demande d'emprunt au Crédit agricole**

Montant 150 000 € sur une durée de 7 ans avec un taux fixe 0.60 %  
Périodicité trimestrielle, Frais de dossier 200 €.

Vote à l'unanimité.

**POINT 7 - D 69 2019 Principe d'une transaction dans l'affaire de l'empiètement par les époux FERAUD sur le domaine privé de la commune**

Le Maire rappelle que la commune de Villecroze et les époux FERAUD sont opposés depuis de nombreuses années car ces derniers ont construit sur une partie de la parcelle B 34, appartenant à la commune.

Avant toute proposition, il convient d'avoir l'accord du Conseil Municipal pour proposer une transaction.

**Vote à l'unanimité**

**POINT 8 : D 70 2019 : Fixation de tarifs d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages réalisées sur le territoire communal**

M. le Maire explique que d'autres communes ont pris cette délibération et qu'avec une amende, les gens font en principe attention.

Vote à l'unanimité.

**POINT 9 : D 71 2019 : Reprise des compétences optionnelles 1,2,3,4 du SYMIELECVAR par la commune des SALLES SUR VERDON**

**POINT 10 – D 72 2019 Reprise de la compétence n°1 « Équipement de réseaux d'éclairage public » par la commune de SOLLIES PONT**

**POINT 11 – D 73 2019 Transfert de compétences optionnelles pour la commune du RAYOL CANADEL au profit du SYMIELECVAR**

**POINT 12 – D 74 2019 Transfert de compétence optionnelle de la commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS au profit du SYMIELECVAR**

Pierre CONSTANS, adjoint explique, qu'étant adhérent au Symielecvar, nous sommes tenus informés des différentes adhésions et retraits des communes. Nous devons approuver en Conseil municipal ces décisions.

Vote à l'unanimité pour ces 4 décisions.

**AFFAIRES DIVERSES**

**Fin d'année :**

**Goûter de Noël :** e 18/12/2019 à la maison des associations.

**Sainte Catherine** : le dimanche 24 novembre avec des plantes, des outils de jardins et des animaux de basse-cour, en même temps que le marché de Noël qui se déroulera à la maison des associations, (organisation ADV, 40 participants)

**La fête de Noël des enfants de la commune** : le samedi 21 décembre à la maison des associations de 14h à 16 h 30.

**Les vœux** se dérouleront le samedi 11 janvier 2020 à 11 h.